

L'EAU MAUDITE DES « DERNIERS » DE LA SOCIÉTÉ : ALCOOL ET REPRESENTATIONS SOCIALES CHEZ LES WOLOF DU SÉNÉGAL

Lamine NDIAYE

Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)

Résumé :

La communauté wolof sénégalaise semble être « alcoolophobe ». C'est ainsi qu'un ensemble de termes, à la puissance stigmatisante considérable, est élaboré et entretenu afin que l'alcool soit considéré comme l'« eau de confort et de réconfort » des « derniers de la civilisation ».

Mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est le fait que la consommation, parfois abusive, des boissons enivrantes, peut être, pour certains, l'un des plus sûrs moyens de défier les normes sociales référentielles qui passent, souvent, pour être très contraignantes.

Mots-clés : Alcool, déviance, crime, stigmatisation, culture, Wolof.

Abstract

The senegalese wolof community seems to be « alcoolophobe ». Thus, we can see that a set of terms, with a considerable stigmatizing power has been elaborated and stood by in order to consider alcohol as the “water of great comfort” for “the youngest of the civilization”.

But what one should not lose(sight) track of is the fact that the consumption of intoxicating drinks, which is sometimes excessive, can be, for some people, one of the safest means to brave the referential social norms that are sometimes very restrictive.

Key words: alcohol, deviance, crime, stigmatizing, culture

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 7 - 2007

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

I - INTRODUCTION

Nous nous intéressons à la boisson alcoolisée, drogue évidente qui, par décision sociétale, est tantôt incriminée, tantôt considérée, par les instances socio-juridico-légales, comme un danger permis. Ainsi, nous ne nous proposons pas d'aborder la question de l'alcool, sous l'angle juridique ou médical. Nous laissons ce travail aux bons soins des juristes et des médecins. Ses méfaits, c'est-à-dire ses conséquences connues aussi bien sur le plan physique, psychique, physiologique que social ne seront pas étudiés. Il s'agit des accidents cardiovasculaires fatals liés à son usage abusif ou non, des dérèglements comportementaux dont il est à l'origine et de certains passages à l'acte criminel qu'il rend souvent permissif. Toutefois, nous nous intéressons à la symbologie sociale construite à travers sa prise et / ou aux représentations socioculturelles fondatrices de sa connaissance et de sa reconnaissance sociales d'être l'« eau de confort et de réconfort », voire de « refuge inopiné » « des derniers de la civilisation ».

A ce propos, nous précisons que, par le truchement de l'analyse sémantique d'un ensemble de termes descriptifs et d'adresses élaborés par les Wolof, en vue de nommer l'« eau des damnés », se dessine, dans le même temps, une forme de stigmatisation latente dont on trouve la source, non pas dans la pure tradition wolof, mais dans les préceptes de la religion qui a le mieux réussi l'intégration de ses valeurs principielles dans les communautés noires d'Afrique¹. Ainsi, l'alcool, « produit illicite » dont la vente et la consommation constituent une faute grave, aux yeux de l'Islam, peut, dans une certaine mesure, servir de moyen de récupération d'une identité absente ou perdue pour les « jeunes », de revendication et de revalorisation d'une pratique traditionnelle mise en sommeil par la religion et d'institution régulatrice d'un statut social qui, momentanément, autorise à se verser dans une « débauche » sociale occasionnellement autorisée.

Ce faisant, nous allons essayer de montrer comment une société peut utiliser le langage qui, en réalité, n'est jamais seulement qu'un outil de communication, mais aussi un mode de cogitation dont l'une des caractéristiques principales est la capacité à être « entouré d'un mur de mots » qui disent et font exister. C'est dire que le langage classe et organise l'expérience, « notre » expérience et devient, du coup, porteur d'une pensée particularisée. De ce point de vue, nous allons nous focaliser, précisément, sur l'étude de la terminologie wolof réservée à « l'eau du feu », à son usage et à son usager pour montrer comment le verbe et sa puissance

¹ « Le succès de l'Islam en Afrique est en grande partie liée à sa capacité à s'intégrer aux racines et aux coutumes africaines auxquelles l'Église catholique a beaucoup de mal à s'adapter malgré quelques efforts non négligeables, comme au Zaïre par exemple.

Son influence tient aussi à son assimilation aux périodes les plus brillantes de son histoire, celles des grands royaumes. De plus, la notion de péché dans l'Islam est plus proche de l'animisme que du christianisme : elle est liée à la transgression d'un rituel et non pas à une faute morale individuelle.

Par ailleurs, la polygamie est tolérée par le Coran, même si celle-ci ne fait pas l'affaire des femmes, dans une société où domine le pouvoir de l'homme », D. Desjeux, 1982, « l'Afrique musulmane », *Le mois en Afrique. Etudes Politiques, Economiques et Sociologiques Africaines*, 17^{ème} année, n°198-199, pp.102-109. Nous précisons, toutefois, que, même si les propos de Desjeux semblent être pertinents, le fait qu'il fasse une corrélation entre la polygamie et l'islamisation des Africains nous paraît être une attitude très simpliste et réductionniste. Aujourd'hui, l'expérience montre que certains Africains, qui se sont pourtant christianisés, refusent d'abandonner la pratique de la polygamie, par respect à la norme sociale. Dans certaines communautés africaines noires, être chrétien n'exclut pas la possibilité d'avoir plusieurs épouses.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 7 - 2007

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

dominatrice et « violentric » peuvent être le moyen par l'intermédiaire duquel la société passe, de façon souvent arbitraire, pour stigmatiser ou pour légitimer des modes de pensée et des façons de faire².

II – LE CHAMP LEXICAL DE L'ALCOOL

Nous convenons que le langage informe une vision du monde. Ainsi, en abordant le champ lexical de l'alcool, nous envisageons l'étude analytique de quelques vocables employés par les Wolof pour parler, négativement, de la boisson enivrante, se moquer d'elle, l'« accuser » et la banaliser en utilisant des expressions à la charge péjorative, parfois argotiques et nommer ceux qui en usent ou en abusent afin de mieux les confiner dans la sphère des déviants, ces « outsiders » de la communauté qui ne cessent de remettre, éternellement, en cause la moralité sociale d'une société désolément en quête de systèmes de régulation sociale forts et en panne de pratiques sociales uniformisées. D'ailleurs, les paroles, à la fois moralisatrices et discriminatoires, émises par Thione Seck, le chanteur wolof célèbre, vis-à-vis de l'alcool et de ses succédanés, sont révélatrices de l'étiquette de la négation portée, symboliquement, par ce fluide qui doit être « pris » nécessairement et discrètement, en cachette, dans les coulisses intimes de la réalité sociale pour éviter de prendre la figure de l'opprobre sociale. C'est dire que celui qui boit, publiquement, de la boisson alcoolisée, c'est-à-dire sans « pudeur » au regard de tous, porte déjà l'opprobre sociale et est socialement perçu, par les Wolof eux-mêmes, comme un moins que rien. Les propos du chanteur-compositeur sont assez révélateurs. Ainsi dit-il :

*Sangara baaxul daganul,
Bookodee naan,
Danga yax sa alal,
Yax sa biiru jabar,
Loraale say doom,
Bul kafak moom.*

Il ne serait pas facile de traduire cette chanson, car il est question, précisément, de procéder à la mise en expression d'un discours sur un papier pour qu'une pensée, un vécu ou une pratique culturelle ou culturelle ayant leur signification propre puissent être explicités. Toutefois, la quête de la fidélité traductive amène, dans cette perspective, à se focaliser sur un choix sémantique qui, en réalité, ne traduit que partiellement dans une langue et dans un langage autre, ce que ce parler ou cette pensée en sommeil ou en acte voulaient originellement dire.

Le vin³ est, à la fois, mauvais et illicite,

² Voir, à ce propos, P. Bourdieu et J.-C. Passeron, 1970, *La reproduction*, Paris, Payot ; P. Bourdieu, 1982, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, pp.176-186; 1987, *Choses dites*, Paris, Minuit ; P. Bourdieu avec L.J. D. Wacquant, 1992, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil. Pour mettre en évidence cette force ou ce pouvoir redoutable, voire cette toute-puissance du verbe, Bourdieu parle de « violence symbolique » pour qualifier « cette forme de violence qui s'exerce sur un agent social avec sa complexité... » (*Réponses*, p.143) et de « pouvoir de violence symbolique » pour débusquer la réalité de l'existence de « tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force » (*La reproduction*, p.18).

³ Dans la tradition du Prophète de l'Islam, le terme « vin » est l'équivalent de tout fluide ou de toute matière enivrants, quelle que soit leur origine.

*Chaque fois que tu en uses,
Non seulement tu dilapides tes biens,
Mais, pire encore, tu souilles le ventre de ton épouse,
Et intoxique ses rejetons,
Ne t'amuse jamais à te familiariser avec l'alcool.*

Cette traduction, si fidèle soit-elle, ne rend pas, forcément, compréhensible la signification socioculturelle intrinsèque de cette cantique - avec toute sa coloration religieuse -, mais, elle peut permettre, au moins, de rendre compte d'une vision du monde, voire d'une mentalité socialement partagée c'est-à-dire historico-culturellement sensée.

En réalité, ce qu'il faut surtout retenir, c'est le fait que tout événement social qui ponctue l'existence humaine a besoin d'être compris et expliqué. La prise de l'alcool étant un acte grave, chez les Wolof, est souvent reliée à la manifestation d'un manquement social que seul le culturel peut permettre, véritablement, de « décoder ». C'est en cela qu'il est intéressant, dans ce travail, de recenser et de tenter d'explicitier certains termes dont se servent les Wolof⁴ pour désigner l'alcool et pour nommer ses consommateurs qui, par le biais du principe de l'étiquetage, sont vus et pris pour être les créatures a-sociales par excellence.

Ainsi, chez les Wolof, le mot traduisant « alcool » dispose, au moins, de trois synonymes. Il s'agit de :

- *sangara* : Le vocable est, semble-t-il, d'origine sereer (ethnie sénégalaise) et est construit à partir du prénom Jean et de « gara » (« est venu » dans la langue sereer). La légende veut que le premier à vendre l'alcool en milieu sereer s'appelle Jean et chaque fois qu'il venait dans le village, la population disait : « Jean est venu ». Le terme est ainsi né et les Wolof l'emploient, encore aujourd'hui, pour désigner l'ensemble des boissons enivrantes industrielles ou artisanales, importées ou locales (bière, vin, etc.) destiné à la consommation. Le mot est socialement chargé. L'annonce du terme est même scandaleuse, dans certaines occasions. C'est dans cette perspective que l'utilisation du vocable contre une personne peut avoir un effet injurieux et entre dans le registre des phénomènes d'injures. Ce faisant, pour insulter quelqu'un, les Wolof peuvent employer les expressions *naan katup sangara* (« buveur de vin »), *mandi kat* (ivrogne), *nàn kat* (« buveur ») pour qualifier un individu d' « ordure de la société » ou pour le banaliser, le déshumaniser en cherchant à le réduire au néant. Il peut renvoyer, aussi, à la symbolique de l'ordalie et permet, à la personne soupçonnée, de prouver, socialement, son innocence. Ainsi, jure-t-elle par le verbe qui, de ce fait, va le « blanchir », en utilisant l'expression codifiée wolof *araam ni kuy naan sangara* dont la signification est : « que le fait qui m'est accusé ait le même poids en péché que l'acte volontaire de boire du vin, si, toutefois, j'en étais l'auteur ».
- *ñoll* : sert aussi à désigner la boisson alcoolisée. Il a la même signification sociale que *sangara* et renvoie catégoriquement à l'obscène et à l'interdit. Il semble que le mot wolof est emprunté à la langue française. C'est, disent certains de nos interlocuteurs, la déformation langagière de gnôle (eau-de-vie) ;
- *ndox bu bon mi* : cette expression, que l'on peut traduire, littéralement, par « l'eau mauvaise », est teintée d'euphémisme afin d'éviter de citer nommément les vocables

⁴ La communauté wolof est l'ethnie majoritaire au Sénégal (43% de la population sénégalaise sur une vingtaine d'ethnies). Elle est entièrement islamisée. Sa langue est le wolof compris et parlé par la quasi-totalité des Sénégalais. C'est la langue de communication au Sénégal. Le recours au wolof, dans les échanges verbaux, est souvent automatique, même s'il faut reconnaître que le français demeure la langue officielle enseignée à l'école.

sangara et *ñoll* dont la société s'interdit non pas seulement l'usage, mais aussi la prononciation directe, les considérant comme des « choses » interdites.

Face à l'interdiction sociale de l'alcool, en milieu wolof, les « jeunes » ont, eux-aussi, inventé une nomenclature codée afin de parler de l'alcool et pour échapper à la curiosité des adultes. Ce sont les mots comme « wine », « bisaap (« bissap = oseille de Guinée dont la couleur du jus ressemble à celle du vin rouge). Ainsi, empruntent-ils certaines expressions comme « ki day wine » (« il boit du vin »), « Kaay ñu wine » (« viens prendre de l'alcool avec moi »), « bisaap bi » (l'oseille) etc.

Toutefois, nous signalons qu'en pays wolof, il existe aussi des termes au travers desquels les différentes catégories de boissons enivrantes locales sont nommées. Ce sont les vocables suivants :

- *còkkom* : vin de palme non encore fermenté ;
- *sëng* : vin de palme fermenté ;
- *sum-sum* : alcool à forte dose fabriqué à base de vin de palme ;
- *xaalumbaan* : c'est un mélange de lait caillé et de menthe alcoolisée. Le terme désigne aussi une cérémonie festive traditionnelle de beuverie féminine à l'œuvre chez les Wolof ;
- *njarum lambaay*⁵ : c'est une boisson enivrante obtenue à partir d'une mixtion faite à partir de lait et de menthe alcoolisée.

Nous précisons que les trois premières boissons citées sont importées de la Casamance (Région-Sud du Sénégal) alors que les deux derniers produits sont des spécialités wolof qui, occasionnellement, offraient, à certains Wolof, le luxe « d'aller, momentanément, dans les cieux ». Les Wolof usent d'ailleurs de l'expression *nekk ci tabalay Maysa Tend* (« être dans les tambours de Maysa Tend », c'est-à-dire être dans les ténèbres, pour s'adresser à quelqu'un qui est dans un état extrême d'ivresse.

D'autres expressions wolof existent et servent soit à désigner l'état de l'alcoolique, soit à inviter quelqu'un à « prendre de l'alcool ».

Ainsi, nous avons les expressions suivantes :

- « day def tatt » (« il se saoule ») ;
- « dafa ni taras » (« il s'est saoulé à l'excès ») ;
- « dafa yéek » (« il est monté ») ;
- « mingi ni durr » ou « mingi ni zuy » (« il est complètement ivre ») ;
- « toc kaas » (« casser un verre ») ;
- « dafa saaraan » (« il a dépassé le point d'arrivée ») ;
- « kaay ma yaqq la » (« viens te faire éclater ») ;
- « kaay ma toc sa bopp » (« viens te faire bousier la cervelle ») etc.

La nomenclature proposée n'est pas exhaustive. Les Wolof se servent certainement d'autres vocables pour parler de l'alcool et de tout ce qui tourne autour de cette boisson. Mais, ce qu'il est important de savoir, c'est que l'ensemble des termes employés marque une

⁵ Lambaye est dans le département de Bambey, entre Kër Samba Kane et Khombole et fut la capitale d'une province traditionnelle du Baol (dans l'actuelle région de Diourbel) où un de ses princes célèbres du nom *Maysa Tend Joor* autorisait, annuellement, quelques formes de débauches sociales comme l'usage abusif de l'alcool et la luxure, dans un milieu animiste. Ces faits sont tellement ancrés dans la conscience collective des Wolof que, de nos jours, il est courant d'entendre un Wolof dire, pour faire allusion au principe de tolérance de l'interdit : « Makkay Maysa Tend Joor », c'est-à-dire « la Mecque de Maysa Tend Joor », pour montrer que tous les désirs étaient permis.

certaine volonté sociale d'incriminer l'usager de la boisson interdite ou bien d'atténuer le caractère négatif lié à l'utilisation de celle-ci. Le fait est connu. Chaque fois qu'un mot ou un ensemble de mots froissent la conscience collective, le recours aux synonymes ou aux périphrases devient une norme fondamentale afin de désamorcer le dés-ordre mental et psychique qu'ils peuvent provoquer. À ce propos, pour éviter de blesser les consciences par le verbe, les Wolof, au lieu d'utiliser l'expression « dafay mandi » (il boit de l'alcool), par exemple, usent de circonlocutions comme « dafay naan ndox mu bon mi » (« il boit l'eau mauvaise ») pour se détourner de la signification réelle.

À travers l'analyse de ces différents termes wolof, nous devons reconnaître que le monde, la réalité sociale des hommes, leur *Weltanschauung*, n'est pas seulement fonction d'un ancrage social objectivement fondé, il est aussi sous le contrôle inévitable de la langue, moyen d'expression sociale et de domination des « dominés ». Ce pouvoir de la langue, institution sociale qui, dans une certaine mesure, influence la manière socioculturelle, pour les êtres humains, de concevoir la réalité immédiate, est connu par les ethnolinguistiques, en particulier Sapir et Whorf – on parle d'ailleurs, dans le jargon des linguistes, de l'hypothèse de Sapir-Whorf -, pour qui le sens des mots, reconnu par les membres du groupe, exerce une influence significative sur le comportement individuel⁶. Cette façon de situer la place de la langue dans la quotidienneté des membres d'une même communauté est, sans aucun doute, à relier aux investigations de facture ethnolinguistique de l'école américaine d'anthropologie, celle, précisément, de Franz Boas⁷.

Ainsi, par souci d'objectivité, nous allons essayer de montrer comment le verbe de Dieu a « conditionné » la « culture cedito wolof », devenue, par la force des choses, une culture au travers de laquelle doit se manifester, désormais, la sagesse musulmane – n'oublions pas que la communauté wolof est entièrement islamisée.

III - ISLAM ET STIGMATISATION DE L'ALCOOL EN PAYS WOLOF

L'islamisation massive du Pays wolof est récente⁸. Elle se situe entre la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècles et a été l'œuvre de Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur du Mouridisme, confrérie musulmane née au Sénégal et d'El hadji Malick Sy, disciple de Cheikh Ahmadi Tidiani, fondateur de l'école mystique du Tidianisme au Maroc et d'El hadji Omar Tall, marabout-guerrier « sénégalais » du 19^{ème} siècle dont l'apport pour l'islamisation des peuples de l'Afrique occidentale est importante.

La communauté wolof qui nous intéresse est, de nos jours, entièrement islamisée. En moins de deux siècles, l'Islam, religion importée d'Arabie, s'est imposé dans l'espace

⁶ B. L. Whorf, 1957, *The Relation of Habitual Thought and Behavior to Language*, in *Language, Thought and Reality*, Massachusetts Institute of Technology, U.S.A..

⁷ Voir P. Bonte, M. Izard, 1991, *Dictionnaire de l'ethnologie et de L'ANTHROPOLOGIE*, Paris, PUF, pp. 116-118.

⁸ À propos de l'islamisation des Wolof, voir : V. Monteil, 1963, « Lat Dior, Damel du Kayor (1842-1886) et l'islamisation des Wolof », *Archives de Sociologie des Religions*, n°16, pp.77-98 ; M. Diop, 1972, *Histoire des classes sociales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Maspero, pp.34-39 ; A.-B. Diop, 1996, « Croyances religieuses traditionnelles et islam chez les Wolof », *Peuples du Sénégal*, Saint-Maure, Sepia, pp. 47-51. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que Majhemout Diop souligne la présence de l'Islam, dès le 16^{ème} siècle, avec la fondation de l'école coranique de Pire, en milieu wolof, qui « devait jouer un rôle important comme centre islamique ».

sénégalais, continue de gagner davantage de terrain et réussit, encore aujourd'hui, à étendre sa zone de domination dans des contrées restées, jusque-là, dominées par des croyances traditionnelles. La communauté sereer, très conservatrice, dont le voisinage avec la population wolof est plus sensible, subit, grâce au « prosélytisme » des Wolof mourides, une certaine influence dont la preuve est la conversion massive de ses membres au « Bay fallisme », branche du Mouridisme, doctrine musulmane née au centre du Bawol sénégalais, fief traditionnel des Sereer.

Ce phénomène qui est aussi révélateur de la mise en adéquation plus facile entre les pratiques religieuses wolof et l'Islam est un indicateur sociologique de la place de cette religion dans le milieu wolof et, du coup, permet de mieux comprendre l'acte de transgression, à la fois social et religieux, que constitue la « prise » de l'alcool dans la société wolof.

3.1- Alcool et société wolof

Il semble que, avant l'implantation de l'Islam, l'usage de l'alcool n'était pas entaché d'une interdiction chez les Wolof. L'histoire du « commerce triangulaire (Europe-Afrique-Asie) nous montre d'ailleurs que les échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Europe étaient l'objet d'une interaction déséquilibrée au travers de laquelle les Européens proposaient aux Africains divers produits, parmi lesquels l'alcool, contre du sel, de l'or etc.

La vie traditionnelle des « ceddo », guerriers, spécialistes des razzias, et « buveurs » renommés d'alcool, reste, encore aujourd'hui, fixée dans la mémoire collective des Wolof dont certains revendiquent leur appartenance à la « famille des ceddo » pour légitimer le passage à quelques pratiques traditionnelles, devenues sacrilèges aux yeux de l'Islam. Dans *Jazawu sakkóuru jéeriji*, Serigne Moussa Ka, disciple de Cheikh Ahmadou Bamba (1853-1926) et fidèle, de première heure, du mouvement mouride naissant, retrace, par l'intermédiaire de ce poème wolof, la vie qualifiée de libertaire qui caractérisait la communauté wolof dont les membres les plus importants abusaient de l'alcool et des femmes. C'est dans ce contexte que l'Islam, religion qui vient marquer ses pas, pour la première fois, dans certaines « régions » wolof, devait, selon les préceptes divins, asseoir son hégémonie en interdisant, d'abord, la plupart des pratiques traditionnelles qui heurtaient, moralement, les principes de bienséance fondateurs de la pensée et de la tradition du Prophète arabe.

C'est dans cette perspective aussi qu'El hadji Malick Sy (1852-1922), maître à penser du Tidianisme wolof, s'installe à Tivaouane, lieu stratégique du Kajoor (une des provinces du Pays wolof) où les « gamou », événements festifs par le truchement desquels les Wolof se livraient à différentes formes de débauches « beuveries, « orgies », chants, danses, etc.), devaient être organisés, annuellement. En choisissant cet environnement, le « soufi de Tivaouane » a bien voulu transformer ce lieu de l'extravagance en un lieu de valorisation du culte divin. Ainsi, réussit-il à faire de cet espace le lieu de cristallisation du « soufisme tidianique ». Des écoles coraniques sont instituées et les habitants, séduits par le charisme et la pureté morale de leur nouvel hôte, abandonnèrent, de plus en plus, leurs habitudes traditionnelles pour se convertir, massivement, à l'Islam et répondre à l'appel de Dieu. Tivaouane devient un foyer de la sainteté et le « gamou » wolof se convertit en un moment festif solennel pendant lequel il est question de prononcer, tout haut, les noms élogieux du Tout-puissant, dans un environnement où il était historiquement plus sage de valoriser le culte de certains « désirs sataniques ».

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 7 - 2007

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

3.2- Alcool et Islam

Il faut remonter à l'histoire préislamique des Arabes pour comprendre combien ils étaient passionnés de vin. C'est ce penchant exacerbé vis-à-vis du vin, ce goût de la fête, caractéristique de la culture arabe, qui expliquent l'existence, dans la langue arabe, de plusieurs termes pour désigner le vin. À travers la poésie, les différentes espèces de vin et la gamme de coupes qui doivent le contenir, transparait l'importance du vin qui met en évidence le style de vie du monde arabe⁹. Ce hadith du Prophète Mohammad (PSL), rapporté par Al-Bokhari et Mouslim, est un exemple adéquat pour montrer la place occupée par le vin, « substance alcoolisée », dans le monde arabe. Selon ces doctes de l'Islam, le Messager de Dieu a dit : « Ne donnez pas à la vigne le nom de « karm »¹⁰, car le généreux n'est autre que le musulman »¹¹. C'est par rapport à cette situation que l'Islam évita d'imposer, de façon brutale, aux nouveaux convertis d'abandonner de boire du vin par respect à la recommandation divine selon laquelle : « Toute boisson enivrante est du vin, toute sorte de vin est interdite »¹². Ainsi, par étapes successives, l'état d'ébriété pendant la prière est interdit au musulman. Ensuite, Dieu, par la voix de son Prophète, fit descendre les versets de la sourate 5, «Le festin », à travers lequel il met en garde, de façon catégorique, contre l'usage de toute boisson alcoolique et la pratique du jeu de hasard en ces termes : « O vous qui croyez ! le vin, le jeu du hasard, les pierres dressées ainsi que le tirage au sort par des flèches ne sont que des actes impurs de ce que fait Satan. Evitez-les et vous récolterez le succès. Le diable ne cherche qu'à introduire parmi vous les germes de la discorde, de l'animosité et de la haine à travers le vin et le jeu de hasard, et à vous détourner de l'invocation de Dieu et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ? » (Coran, 5 : 90-91)¹³. Après la « descente » de ce commandement divin bien accueilli par les croyants, il semble que certains passionnés de la boisson alcoolisée devenue, par décision divine, la « mère des débauches » (« Oumoul khaboussi »), c'est-à-dire l'un des plus grands péchés, laissaient tomber leur coupe de vin ou, simplement, vidaient, par terre, leur réserve. Comme le dit Mouslim, « Les gens sortirent tout le vin qu'ils avaient chez eux et le déversèrent dans la rue » (hadith rapporté par Mouslim).

Ainsi, la consommation, l'achat, le don et la vente de cette « boisson maudite » entrent dans le registre de l'interdit dogmatique et du péché. Le vin signifie, dans cette logique interprétative, tout produit ou tout corps enivrants, que la quantité soit grande ou insignifiante. Ce faisant, toute forme de regroupement de buveurs, l'utilisation du vin à la place d'un médicament sont des actes graves condamnés par la jurisprudence musulmane.

Cette esquisse sur les représentations qui tournent autour du vin, donc de l'alcool, dans l'Islam, permet d'avoir, seulement, une idée modeste sur la charge intrinsèque fondatrice de la symbologie négative de toute matière enivrante. À ce propos, elle nous aide, du coup, à mieux comprendre la signification sociale de l'alcool en milieu wolof. Elle nous permet aussi de disposer davantage de moyens sociologiques d'explication de l'usage de l'alcool comme une « arme » sociale de revendication d'un statut socialement « ignoré » ou de demande indirecte de « re-valorisation » d'un « âge mûr » que la communauté dominatrice des hommes refuse la majorité sociale.

⁹ Y. Qaradhawi, 1995, *Le licite et l'illicite en Islam*, Paris, Al Qalam, p. 73.

¹⁰ « Karm », c'est la source de la générosité.

¹¹ A. Z. Al-Nawawi, 1991, *Riyad Al-Salihine*, p.492.

¹² A. D. Eldjazairi, 1987, *La voie du musulman*, Paris, Aslim Éditions, p.519.

¹³ Y. Qaradhawi, 1995, *op.cit.*, p. 74.

IV - L'ALCOOL : MOYENS DE SURVIE ET DE REVENDICATION D'UN STATUT SOCIAL DESIRE

L'alcool n'est pas souvent considéré comme une drogue¹⁴. C'est pour cette raison que « nos » sociétés, c'est-à-dire celles des « adultes », pour ne pas s'interdire l'interdit, distinguent l'alcoolisme de la toxicomanie, même si nous savons que c'est simplement par décision sociétale, officiellement entretenue, que cette substance dangereuse, à l'effet analgésique grave indiscutable, est rehaussée au rang de matière consommable licite.

Plus dangereux, semble-t-il, que la marijuana et le haschich pourtant considérés, par les instances officielles comme étant des drogues dont la prise est néfaste pour l'organisme, donc jugés illicites, l'usage de l'alcool n'est rien d'autre qu'une manière sociale détournée de reconnaître que la déviance doit être vue « non pas comme une propriété du comportement lui-même, mais comme la résultante de l'interaction entre la personne qui commet un acte et ceux qui réagissent à cet acte »¹⁵. Dans cet ordre d'idées, nous pouvons convenir que le crime¹⁶ est culturellement déterminé et que la norme sociale légale est dépendante des valeurs socio-culturellement définies comme référentielles. Ainsi, pourrions-nous dire que la déviance est un construit social et que si nous avons bien compris Mauss pour qui, « Dans les sociétés on saisit plus que des idées ou des règles, on saisit des hommes, des groupes et leurs comportements »¹⁷, il est crucial, dans ce cas, de ne pas économiser, dans l'approche sociologique objective et critique, l'existence et l'effet des phénomènes de stigmatisation et d'étiquetage sur la conscience collective. Le faire « serait, comme le pense J.-M. Bessette, proprement avaliser les valeurs et les normes de la société ou du groupe qui prononce le

¹⁴ Cette conception de l'alcool reste problématique pour un esprit critique surtout si l'on s'en tient à la définition de l'O.M.S. selon laquelle est drogue toute substance qui, « introduite dans un organisme vivant, peut modifier l'état d'équilibre de cet organisme ou l'une de ses fonctions. Il s'agit d'une substance capable de modifier l'activité mentale de l'utilisateur, ses sensations, ses comportements. Les drogues dans cette conception très ouverte peuvent être utilisées à des fins médicales ou à des fins non médicales. Ainsi désignées, elles agissent sur le Système Nerveux Central et sont parfois appelées drogues psychotropes ».

¹⁵ J.-M. Bessette, 1996, « La Sociologie criminelle », *Sociologie contemporaine*, sous la direction de J.-P. Durand et de R. Weil, Paris, Vigot, pp.1-22. Dans *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985, H.S. Becker dit : « On peut considérer la déviance et les déviants, qui incarnent ce concept, comme le résultat d'un processus d'interaction entre des individus et des groupes : les uns en poursuivant la satisfaction de leurs intérêts propres, élaborent et font appliquer (par le biais de divers appareils idéologiques, et de divers agents : entrepreneurs de morales et « grands stigmatisateurs ») des normes que transgressent les autres qui, poursuivant également de leur côté la satisfaction de leurs propres intérêts (qui sont divergents), commettent des actes qui seront qualifiés de déviants par les premiers. C'est dire que la déviance, voire le crime, ne peuvent être compris que dans la mesure où ces faits de société sont considérés comme des phénomènes sociaux totaux, c'est-à-dire qui tiennent compte des différentes instances de la réalité sociale (sociale, culturelle, juridique, économique etc.).

¹⁶ Dans une perspective sociologique durkheimienne, le crime est tout acte ou fait réel ou symbolique socialement puni. Ainsi, voit-on Durkheim construire sa théorie sociologique du crime en l'articulant par rapport à la norme et à la réaction sociales. Ainsi, écrit-il, dans son ouvrage *De la division du travail social*, que : « un acte est criminel quand il offense les états forts et définis de la conscience collective... », 1986, Paris, PUF, pp. 47-48.

¹⁷ M. Mauss, « Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », extrait de *l'Année Sociologique*, seconde série, 1923-1924, t.1 ; 1950, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, pp.143-279.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 7 - 2007

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

jugement de délinquance... »¹⁸. N'est pas délinquant qui veut. Est délinquant celui que la société considère comme tel, par l'usage d'un « formatage » idéologique collectif.

À ce propos, nous pouvons dire que toute forme d'analyse des phénomènes de déviance – ou considérés comme tels – est une manière autre de mettre à nu la « lutte » de la société dominante et dominatrice pour que s'imposent, aux éternels battus du jeu social, les dominés, les règles de bienséance et de bienfaisance qui fondent l'éthique sociale « jalousement » entretenue par les dominants, gardiens incontestables de la sûreté et de la quiétude sociétales tout le temps, partout et souvent désirées¹⁹.

Enfin, nous disons, plus simplement, que celui qui nie ou qui dénie – dans le sens de déni de justice – la ou les norme(s) sociale(s) n'est pas toujours le « bandit social », selon l'expression de Hobsbawn²⁰. Il peut être celui qui se plaît à défier, peut-être maladroitement, les règles de conduite d'une société qui ne lui « répond » pas, qu'il connaît, mais dont il ne reconnaît pas, catégoriquement, les normes.

La consommation d'alcool, par certains « jeunes », en milieu wolof, peut être abordée sous cet angle apparemment insolite. C'est ce que nous tenterons de démontrer.

4.1- L'usage de l'alcool : un moyen juvénile de prouver une existence

« Il n'y a pas de drogués heureux »²¹, nous dit le docteur Olievenstein. À travers cette expression signifiante qui est aussi le titre de l'un de ses ouvrages les plus célèbres²², l'auteur, un médecin de profession converti en psychiatre pour apporter de l'aide à ces « toxicos », entreprend d'orienter ses investigations vers la vie intenable de ces « derniers », cette jeunesse qui, selon ses termes, « trouve, dans les stupéfiants, un moyen privilégié où satisfaire son besoin radical d'absolu »²³. Bien comprendre ce langage, consiste, en définitive, à reconnaître que l'usage de cette drogue qu'est l'alcool peut être, quelquefois, une forme de revendication sociale pour les « jeunes »²⁴, un moyen de se faire écouter par l'autorité, comme nous le signifient « nos » « jeunes » interlocuteurs wolof qui semblent tous dire qu'ils sont les « laissés-pour-compte ». La plupart de ces « jeunes » interviewés sont des enfants de la rue, des garçons mécontents, des filles prostituées qui utilisent l'alcool pour voiler leur inquiétude éternelle – certainement symbolique. Ainsi, recourent-ils à cette boisson « inhibitrice » pour se venger contre une société, « leur » société, qui ne les supporte pas ou qui ne veut pas les supporter. Dans cette perspective, nous pouvons penser, comme P. Baudry l'a fait à propos de la criminalité, que, en milieu wolof, le recours, par les « jeunes », à l'alcool qui est, socialement, assimilé à un passage à l'acte criminel, est « la solution de ceux qui, dans une société close qui tue les individus tout en entretenant le mythe de l'individualité, refusent d'être fous avec les fous du grand asile urbain, et cherchent une « porte de sortie » ». À ce

¹⁸ J.-M. Bessette, 2000, « La fabrication du criminel : entre contingences de carrière et réaction sociale », *De la déviance à la délinquance*, B. Garnot (dir.), Université de Bourgogne, Centre d'études historiques, pp.133-148.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 144-145.

²⁰ E. J. Hobsbawn, 1972, *Les bandits*, Paris, Maspero, p.33.

²¹ Qu'on veuille l'accepter ou pas, les consommateurs d'alcool sont, comme ceux qui utilisent les drogues dures (cocaïne, héroïne etc.), des drogués. Il semble d'ailleurs qu'il est plus facile d'arrêter de consommer ces drogues dites dures ou de s'abstenir de fumer du chanvre indien que d'arrêter de boire de la boisson alcoolisée.

²² Dr Olievenstein, 1977, *Il n'existe pas de drogués heureux*, Paris, Laffont, 411p.

²³ Dr Olievenstein, 1977, *op.cit.*, p.1.

²⁴ A propos de la « jeunesse, Bourdieu disait que ce n'est « qu'un mot ». Ainsi, nous considérons la tranche d'âge (filles et garçons) qui se situe entre 12 et 35 ans comme des « jeunes », dans notre étude.

propos, il insiste en écrivant cette belle formule : « Le crime est la réponse désespérée à l'enfermement et à la mort du social, le geste ultime qui vient momentanément déchirer le statu quo d'une société qui détraque »²⁵.

Aujourd'hui, beaucoup de recherches de facture sociologique, anthropologique, ethno- et psychosociologique, psychologique, ont tendance à montrer l'existence d'une corrélation effective entre l'alcoolisme, la délinquance, la violence²⁶ et la maladie mentale. L'alcoolisme – la toxicomanie aussi – peut être, le plus sûr moyen d'accéder au groupe, communauté nouvelle par le truchement de laquelle le novice se projette ou se sent projeté dans un avenir où le sentiment d'insécurité se tait absolument et où la liberté exacerbée se joue aisément²⁷. Dans les principes d'adhésion et d'appartenance à cette sous-culture – qualifiée de déviante – la logique du savoir-boire de l'alcool et du pouvoir-fumer de l'herbe devient, pour le nouveau membre, l'éthique normative et donc la voie royale par le biais de laquelle l'anti-social d'hier passe pour devenir, autrement, le « sociable », l'intégré d'aujourd'hui, c'est-à-dire le « guerrier » d'une existence qui, en réalité, ne fait que nous rappeler la nature véritable de notre « humanité » déshumanisante. Selon l'expression de Mauss, la société ne fait que se payer la fausse monnaie de ses rêves²⁸.

Ce qu'il faut retenir, en fait, c'est que l'excès d'interdits informe et crée, du coup, des « déviants », c'est-à-dire ceux-là qui aiment se venger contre la société tout entière en défiant, par la voie de la transgression provoquée, les normes socialement valorisées. Mais, le phénomène de transgression, que nous attendons toujours des « déviants », peut être l'œuvre d'une certaine catégorie d'âge, souvent « valorisée » socialement, et devient, par l'intermédiaire du jeu, voire de la danse et de la chanson, un moyen efficace de régulation sociale.

En décrivant la cérémonie du « xaalumbaan » wolof, nous tenterons aussi de montrer comment une faute sociale peut être travestie et convertie, *in fine*, en un fait socialement admis.

4.2- L'alcool comme moyen traditionnel de régulation sociale : le « xaalumbaan » wolof

Le « xaalumbaan » était une fête dans une fête en milieu wolof. Dans toutes les sociétés africaines, les événements qui marquent les temps forts de la vie de l'être humain (naissance, mariage, mort) sont l'objet d'une manifestation festive qui frise, parfois, l'extravagance. Un capital humain et financier important doit, forcément, être mobilisé afin que l'événement laisse des empreintes indélébiles pour la postérité. Une vie commence, des vies vont se créer, une nouvelle vie doit reprendre. Voilà pourquoi le baptême d'un nouveau-né, l'union matrimoniale et les funérailles négro-africains ne souffrent pas d'être importants et autorisent

²⁵ P. Baudry, 1986, *Une sociologie du tragique – violence au quotidien*, Paris, Cerf / Cujas, p. 66.

²⁶ Parker R. N., , 1993, « The effects of context on Alcohol et violence », *Alcohol Heath and Research World*, 17, pp.117-122.

²⁷ Le groupe des « jeunes », en prenant une attitude anti-sociale, se transforme en bande ou en gang et aide ses membres à refuser toute loi extérieure. Dans cette perspective, une certaine identification à l'action du groupe s'opère et se fonde sur la négation et la destruction de la société. Comme le disent, si bien, D. Origlia et H. Ouillon : « Les délits qu'ils peuvent commettre ne sont qu'une manifestation de mépris envers la société, un moyen de la provoquer et de narguer ». Voir à ce propos, D. Origlia et H. Ouillon, 1975, *L'adolescent*, Paris, ESF, p. 197.

²⁸ Voir M. Mauss, 1950, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF.

ainsi la communauté tout entière à se livrer à des moments festifs de bonheur parfois débordant.

Le « xaalumbaan » est une de ces cérémonies de joie exacerbée que l'« arrivée », dans la famille et le groupe, d'un nouveau membre, seulement, permettait de vivre.

Dans la société wolof, il est coutume de célébrer le baptême d'un nouveau-né, le 8^{ème} jour. Cette journée de fête ou « ngénté » était une occasion, pour une femme qui venait d'être grand-mère, d'inviter les membres de son groupe d'âge à immortaliser l'événement à leur manière. C'est ainsi que, vers 17 heures (« taakkusaan », en Wolof), les « mamies », c'est-à-dire toutes les femmes de la génération de la grand-mère du bébé dont il faut fêter la venue, se regroupent, au cœur de la concession, et commencent à scander, avec douceur, une chanson ponctuée d'éloges. Nous connaissons la valeur sociale des éloges généalogiques pour inciter une personne à donner et à être généreuse. À travers cette chanson, les « vieilles » femmes demandaient à la nouvelle grand-mère qu'elle leur préparât du « xaalumbaan », boisson alcoolisée aussi, qu'elles pourraient, pour les besoins de la fête, boire, sans demi-mesure, afin de vivre, dans l'instant, les « délices » du « paradis satanique », comme aiment le dire les usagers de l'alcool de la communauté wolof. La chanson devait être dirigée par une seule femme âgée, mais les autres répliquaient forcément en accompagnant leur belle voix de pas de danse peu accélérés qui en disaient beaucoup sur leur âge quelquefois avancé. Ainsi, la chanteuse principale commençait en disant :

Xaalumbaan, dañoo bëg ñun xaalumbaanée (« Xaalumbaan, nous avons besoin de xaalumbaan »).

Et aux autres dames de répliquer :

Xaalumbaan, nam nañu ñun xaalumbaanóo (« Xaalumbaan, nous sommes des nostalgiques de Xaalumbaan, oui »).

La chanson et les danses continuaient. La nouvelle grand-mère, sensible à la demande de ses « amies » venues nombreuses répondre à cet appel social solennel, finissait toujours par leur préparer et, enfin, leur servir cette boisson enivrante et somnifère qui terminait toujours par avoir raison sur elles. Ivres qu'elles étaient toutes, le cérémonial devait prendre fin, faute d'individus « valides » pour assurer, sereinement, sa bonne marche.

C'est dire qu'en société wolof et dans plusieurs communautés d'Afrique noire, la déviance peut, dans une certaine mesure, relever du domaine du permis et de l'acceptable. Parce que l'acte ne heurte pas la conscience collective, on peut, à ce propos, le qualifier de normal et non pas de fait pathologique. Ainsi que le pense Durkheim, « ce n'est pas parce qu'un acte est criminel qu'il offense la conscience collective, c'est parce qu'il offense la conscience collective qu'il est criminel »²⁹. Vu sous cet angle, nous pouvons admettre le fait que la cérémonie du « Xaalumbaan », forme de déviance socialement permise aux femmes wolof d'un certain âge, puisse être l'occasion par l'intermédiaire de laquelle la position sociale des femmes, fortement bornée, voire normalisée, pouvait se renverser momentanément. Dans cette perspective et par décision sociétale légitimée, les femmes seront autorisées, cette fois-ci, à « s'abandonner » à une débauche sociale en scrutant, par le recours à la toute-puissance du jeu et de la fête³⁰, les « grâces » indicibles et souterraines de l'« eau-qui-rend-chaud ».

²⁹ E. Durkheim, 1986, *De la division du travail social*, Paris, PUF, pp. 47-48.

³⁰ Nous sommes des *homo ludens*, dit J. Huizinga dans son ouvrage *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1951, où il défend l'idée selon laquelle le jeu a précédé la culture et qu'on ne peut donc pas se passer du jeu. C'est cela qui explique, certainement, le fait que le jeu et la fête soient des occasions

Toutefois, nous précisons que la cérémonie du « Xaalumbaan » n'est plus organisée chez les Wolof à cause de leur forte islamisation. La désuétude ou la fin de cette pratique ont-elles, cependant, entraîné l'arrêt total de la fabrication de « xaalumbaan » ? Qui sait ?

V - CONCLUSION

En guise de conclusion, nous dirons simplement que, malgré les formes de violence, surtout symbolique, dirigées contre les consommateurs d'alcool, l'expérience montre que les normes sociales à l'œuvre chez les Wolof ne parviennent pas à faire taire l'usage des différentes espèces de boisson enivrante. Certains wolof en abusent discrètement et disent « gentiment » que l'alcool les aide à « vivre », désespérément, une vie qui serait un non-sens total. Il leur permet, semble-t-il, de survivre. Au travers du non-dit qui fonde son usage, Il rend « tenable » leur vie et leur donne, du coup, les moyens de se venger contre les abus exagérément déconcertants d'une « société triomphante, aveugle, hypocrite,...impitoyable aux pauvres, où tout est prévu, sauf les moyens de prévoir »³¹. C'est aussi cela la rançon de l'échec d'une société dominatrice et contraignante qui ne cesse pas de rester désireuse d'instituer une monoculture qui n'aura que du mal à se réaliser.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Baudry P. (1986) *.Une sociologie du tragique* . Paris : Cerf / Cujas.
 Bourdieu P. (1982). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard.
 Bourdieu P. et Passeron J.-C. (1970). *La reproduction*. Paris : Minuit.
 Bessette J.-M. (1982). *Sociologie du crime*. Paris : P.U.F.
 Bessette J.-M. (dir.) (1999). *Crime et Culture*. Paris : L'Harmattan
 Caillois R. (1958). *Les Jeux et les Hommes*. Paris. Gallimard.
 Durkheim E. (1937). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : P.U.F .
 Huizinga J. (1951). *Homo ludens*. Paris : Gallimard.
 Mauss M. (1950). *Sociologie et Anthropologie*. Paris : P.U.F.
 Olievenstein Dr (1977). *Il n'y a pas de drogués heureux*. Paris : Laffont.
 Origlia D. et Ouillon H. (1975). *L'adolescent*. Paris : ESF.
 Qaradhawi (1995). *Le licite et l'illicite*. Paris : Al Qalam.

sociales « où, comme le dit R. Caillois, les limites s'estompent, où la règle se dissout » et que « la liberté et l'invention sont près de disparaître ». Voir 1958, *Les jeux et les Hommes*, Paris, Gallimard, p.14.

³¹ J. Attali, Journal Le Monde Diplomatique du 03 juillet 1998.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 7 - 2007

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.